



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 53/2023

Date de convocation : 31/03/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du Jeudi 06 avril 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Hervé BOURNE

**Objet : Demande d'aide Contrat Départemental d'Avenir et
de Solidarité (CDAS) 2023**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas
BERNARD Anne-Marie
BOURNE Hervé
BRACHET Marc
BRASSOUD Martine
BRUNET André
CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe
DALEX Jacques
DENAMBRIDE Julie
DOMENGE-CHENAL Michèle
DUMONT-THIOLLIÈRE Christine
DUNAND-CHATELLET David
GAILLARD Claude

GONZALES Florence
GOURDIN Margaret
JOSSERAND Stéphanie
LITTOZ Lucie
LUCIANI Michel
MILLET-URSIN Marc
PAGET Marc

PETIT Monique
PONTHIEU Eric
PORTIER Jean Pierre
PORTIER Julien
PRUD'HOMME Philippe
SCHERMA Sébastien
VIGNIER Georges

POUVOIRS :

COUTIN Michel pouvoir à Jacques
DALEX

CREPEL Yves pouvoir à Hervé BOURNE

MAURICE Charline pouvoir à
Anne-Marie BERNARD

MEMBRE EXCUSEE :

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

MEMBRE ABSENTE

FERNANDEZ Sophie

EXPOSE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°06-2022 relative au projet communautaire de transformation du terrain de foot stabilisé en terrain de Foot/Rugby en gazon synthétique sur la commune de Doussard et autorisant Monsieur Le Président à effectuer toutes les demandes d'aide et de subvention

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°16-2023 relative à l'actualisation du plan de financement 2023 du stade intercommunal de foot/rugby

Monsieur Philippe PRUD'HOMME Vice-président en charge du dossier, demande aux membres du Conseil Communautaire :

Article 1 : de solliciter pour l'année 2023 des aides dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité CDAS.

Dans le cadre du CDAS 2022 le département de la Haute Savoie a attribué à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA), une subvention de 150 000 € sur une dépense subventionnable HT de 300 000 € pour la rénovation du terrain de Football/Rugby de Doussard.

Afin de percevoir ces aides il convient de préciser que le montant actualisé pour 2023 des études et des travaux (délibération 16-2023) s'établit comme suit.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Prestations de service :		
Maitrise d'œuvre	17 013.50 €	20416.20 €
Coordonnateur sécurité et protection de la santé	1 840,00 €	2 208,00 €
Travaux :		
Travaux principaux de réhabilitation / restructuration :		
Lot 1 : terrassement, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD - Groupement d'entreprise – mandataire Vert et Sport	1 283 187,70 €	1 539 825,24 €
Lot 2 : éclairage sportif. EPSIG	166 635,21 €	199 962,25 €
Travaux complémentaires devenus nécessaires :		
Dalle conteneur de stockage matériel d'entretien	6 972,00 €	8 366.40 €
Longrine de protection et bande de propreté entre espaces verts et stade synthétique	24 000,00 €	28 800,00 €
Travaux de raccordement électrique (ENEDIS)	2 689,20 €	3 227,04€
TOTAL	1 502 337,61 €	1 802 805,13 €

Le plan de financement fait appel aux partenaires institutionnels et à l'autofinancement. Les aides attendues - compte tenu des arbitrages faits en 2022 et des fonds mobilisables ont également évolué et sont de l'ordre de 70 %, portant l'autofinancement à 30 %.

Article 2 : de solliciter une bonification au-delà des plafonnements.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations de la CCSLA et d'afficher un extrait à la porte de la CCSLA, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute Savoie ;

Le Conseil Communautaire sera amené à :

- **Autoriser** le Président à solliciter des aides pour les travaux du stade intercommunal Foot/Rugby dans le cadre du CDAS 2023.
- **Autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier CDAS 2023

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à solliciter des aides pour les travaux du stade intercommunal Foot/Rugby dans le cadre du CDAS 2023.

- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier
CDAS 2023

Résultat du vote :

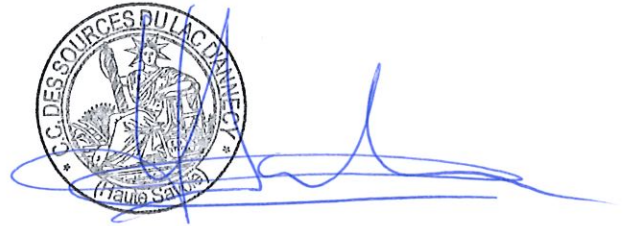
Votants :	31	Abstention :	0	Exprimés :	31
Pour :	31	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 AVR. 2023

Le Secrétaire de séance,
M. Hervé BOURNE



Le Président
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 07 AVR. 2023

Copie(s) interne(s) :

- Comptabilité
- Marchés Publics : S. QUARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 074-247400773-20230406-DEL_20230406_53-DE